



Date:

IUC:



Demande:



Veillez apporter la présente **lettre d'introduction**, car elle contient des renseignements dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pourrait se servir pour délivrer votre permis d'études.

Bonjour,

Votre demande de permis d'études au Canada a fait l'objet d'une approbation initiale de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). **La décision définitive de vous délivrer un permis d'études et de vous autoriser l'entrée au Canada sera prise à la suite d'un examen par un agent au Canada.** Cet agent déterminera **si vous satisfaites toujours aux exigences** de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), de son règlement et de toute autre loi canadienne.

Type: Permit - SP / Permis - PE **Numéro de document :** F



Validité de la lettre d'introduction (AAAA/MM/JJ) : 2025/08/31

Vous devez entrer au Canada au plus tard le (AAAA/MM/JJ) : N/A

Document à apporter pour obtenir votre permis d'études

- Un passeport ou un titre de voyage valide.
 - o Votre permis d'études ne sera pas valide au-delà de la date d'expiration de votre passeport.
- Un visa de résident temporaire (VRT) (visiteur) ou une autorisation de voyage électronique, s'il y a lieu.
 - o Votre AVE est valide pour plusieurs visites au Canada jusqu'au 2028/06/08. Votre numéro d'AVE est le J et il est lié au passeport que vous avez utilisé lorsque vous avez présenté votre demande de permis d'études au Canada. Si vous obtenez un nouveau passeport avant le 2028/06/08, il vous faudra demander une nouvelle AVE à l'adresse suivante : www.canada.ca/AVE.

- o Si vous êtes citoyen ou citoyenne des États-Unis, vous n'avez pas à obtenir d'AVE ni de VRT. Vous devrez toutefois fournir une preuve de votre statut aux États-Unis à votre entrée au Canada. Nous vous recommandons fortement de présenter un passeport ou une carte de résident permanent des États-Unis valide.
- D'autres documents à l'appui comme la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement.
- Une preuve montrant que vous avez suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour au Canada.

Lorsque vous préparerez vos documents, veuillez tenir compte des renseignements suivants :

- **La présente lettre ne vous autorise pas à entrer, à rester ou à étudier au Canada.** Un agent des services frontaliers prendra cette décision à votre arrivée au Canada.
- **La présente lettre ne constitue ni un passeport ni un titre de voyage.** On ne vous autorisera pas à prendre l'avion sans votre passeport, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- **Ne placez pas les documents susmentionnés ni aucun autre document important dans vos bagages enregistrés.** Pour en savoir davantage sur les documents que vous devez apporter, consultez la page « **Permis d'études: Se préparer à l'arrivée** » au <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer-arrivee.html>.

Remarque : À titre d'étudiant étranger ou d'étudiante étrangère au Canada, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous continuez à remplir les conditions de votre permis d'études, qui comprennent l'exigence de poursuivre activement des études. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html>.

Examen médical aux fins de l'immigration : Il se peut que vous ayez à subir un [examen médical aux fins de l'immigration](#) (EMI). Le cas échéant, les résultats de cet EMI doivent être [valides](#) à votre arrivée au point d'entrée, à défaut de quoi vous pourriez être frappé(e) d'une interdiction de territoire.

Assurance maladie : Les étudiants étrangers sont admissibles à l'assurance maladie publique seulement dans certaines provinces ou certains territoires. Assurez-vous que vous-même et toute personne à votre charge qui vous accompagne au Canada avez **soit** une assurance maladie adéquate, **soit** suffisamment d'argent pour couvrir vos frais médicaux dans l'éventualité où vous auriez besoin de soins.

Pour obtenir des renseignements sur les attraits à découvrir pendant votre séjour au Canada, visitez le <http://voyage.gc.ca/>.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CTD Edmonton
9700 Avenue Jasper NO,
Suite 55
Edmonton, AB
T5J 4C3

www.cic.gc.ca